

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 3 février 2015)

Un débat principal : le budget primitif 2015

⇒ Le groupe scolaire de la Minais : Encore une fois, la présentation du budget primitif a été 'agrémenté' presque à toutes les pages, par des comparaisons 'avec' et 'sans' le groupe scolaire de la Minais. Les deux groupes d'opposition ont protesté. Et c'est vrai que c'est assez pénible : si ce groupe scolaire était inutile, alors la majorité actuelle aurait dû stopper les travaux. Si elle ne l'a pas fait, c'est qu'il est nécessaire, et le Maire l'a lui-même reconnu publiquement. Comme l'a souligné Christian Chérel, 70% des jeunes sont à l'Est de la commune.

De plus, la majorité parle de frais de fonctionnement supplémentaires pour ce groupe scolaire (chiffrés à 258 000 €), comme si dans les deux écoles du centre qui vont fermer, il n'y avait ni chauffage, ni dépense d'électricité, ni d'entretiens et de petits travaux, Il faudrait cesser avec ce genre de présentation déformante : la population de l'Est de la commune en a assez qu'on laisse entendre que c'est à cause d'elle que les finances communales ont des 'difficultés'.

⇒ Les chiffres principaux du Budget primitif 2015 : les recettes de fonctionnement se montent à 15,114 Millions€ (0,257 M€ de plus qu'en 2014). Cette augmentation est due :

- à l'augmentation des recettes des impôts et taxes de 0,257 M€ (+2,9%) en raison principalement de l'augmentation de la population ;
- à l'augmentation des dotations de Nantes Métropole de 0,188 M€ (+12,3%) ;
- à l'augmentation des recettes des services (ex restauration scolaire du fait de l'augmentation du nombre d'élèves) de 0,058 M€ (+5,7%) ;
- etc...
- et malgré la diminution des dotations de l'Etat de 0,263 M€ (-11,4%).

Les dépenses de fonctionnement se montent à 12,938 M€, en baisse symbolique de 17 800 € (-0,1%). Cela est dû principalement à :

- Une diminution des dépenses des services de 89 000 € (-3,8%) ;
- Une diminution apparente (voir plus loin) de 34 700 € de dépenses de personnel (-0,4%) ;
- d'une diminution de 37 700 € de la subvention au CCAS (-11,2%) et une hausse de 41 800 € du budget annexe culture représentant un jeu d'écriture (voir plus loin)
- etc...
- et cela, malgré une augmentation de 65 600 € des charges financières dues à des emprunts plus importants et de 60 300 € pour des péréquations entre communes.

En faisant la différence des deux, on aboutit à une épargne brute de 2,1753 M€ (+0,28 M€ par rapport à 2014). Et, une fois remboursée l'annuité de la dette (0,9 M€), une épargne nette de 1,275M€ (1,195M€ en 2014).

L'investissement : il concernera l'achèvement du groupe scolaire de la Minais (Félix Tessier) pour 8 M€, ainsi qu'une épicerie sociale (105 000€), un Skate-park à la Minais (120 000€) et des Jardins familiaux (20 000€). On peut s'étonner de la faiblesse de ce dernier chiffre. Les frais d'entretien du patrimoine seront réduits à 422 000€.

Du côté des recettes d'investissement, on aura une participation de la CAF pour la Minais (450 000€), le remboursement de la TVA pour 316 000€ et un emprunt théorique de 6,7M€ (théorique, puisqu'une bonne partie des paiements seront reportés à 2016). Remarque : le

remboursement de la TVA sur le groupe scolaire interviendra en 2016 pour un montant de 2,46 M€.

Si cet emprunt était totalement réalisé (ce qui ne sera pas le cas), l'en-cours de la dette municipale serait de 21,4 M€, avec une capacité théorique de désendettement de 9,8 ans (en dessous du seuil d'alerte de 10 à 12 ans).

Eléments d'analyse de ce budget : La situation de la commune est loin d'être catastrophique, même si elle est un peu tendue, comme l'avait prévu l'ancienne majorité. Mais, de plus, certains résultats mis en avant par la majorité sont discutables. Par exemple :

- la baisse des dépenses des services est obtenue d'une part par le virement des toutes les dépenses culturelles sur le budget annexe (ce qui n'était pas le cas avant : différence = près de 38 000€) et par la suppression de postes au CCAS (accueil et poste d'Economie Sociale et Familiale) se traduisant par une baisse de 11,2% de la subvention au CCAS (près de 38 000€).
- la baisse des dépenses de personnel : de 34 700€ en apparence est en réalité moins forte, puisque la subvention au budget annexe culture comporte une augmentation de frais de personnel de plus de 20 000€.

On peut d'ailleurs s'interroger sur cette somme. S'agirait-il de la création en cours d'année d'un poste de gardiennage, puisque la majorité a voulu récupérer le logement de fonction qui était transformé en local de répétition pour les musiques actuelles ? Alors que l'utilité d'un tel poste n'est pas évidente.

De la même façon, la présentation du budget fait état d'un coût de fonctionnement (supplémentaire) en personnel de 45 700€ pour le groupe scolaire de la Minais. Or on sait qu'il a fallu créer un poste d'ATSEM correspondant à une classe supplémentaire. Mais c'est loin d'expliquer cette somme. La majorité aurait-elle l'intention, là aussi, de créer un poste de gardiennage ?

Au total, les choix politiques de cette majorité sont clairs : créer (peut-être) des postes de gardiens, créer un poste de Directrice Générale des Services (avec logement de fonction), mais supprimer des postes opérationnels pour les services à la population, et en particulier au CCAS qui concerne la partie de la population la plus en difficulté.

Des annonces :

⇒ Création d'un Conseil de développement lucéen : Sainte-Luce est un peu en retard sur le débat concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, la première étape étant l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) début 2016 (comme l'a souligné Christian Chérel). Pour porter ce débat, il va être créé un Conseil de Développement Lucéen (CDL) qui devra aboutir à une contribution au PADD en octobre ou novembre 2015. Ce CDL pourra également s'emparer d'autres sujets de réflexion de sa propre initiative ou sur proposition du Maire (par exemple sur l'évolution du centre-ville). Il sera composé d'un comité permanent de 30 membres, citoyens volontaires, suite à un appel à candidatures. Un Président sera choisi par le maire. Ce comité sera libre de s'exprimer publiquement et d'organiser son travail, par exemple en créant des ateliers thématiques auxquels seront invités des représentants d'associations ou toute personne compétente.

Un comité de coordination composé de 4 membres du Comité permanent et de 4 élu.e.s assurera la liaison avec le Conseil municipal.

⇒ Transfert de compétences à Nantes Métropole : La Présidente de Nantes Métropole a proposé de transférer à la communauté urbaine la compétence dans les domaines de l'archéologie, de l'opéra de Nantes, des crèches d'entreprises intercommunales et du sport de haut niveau. A l'évidence, ces domaines doivent naturellement être gérés par Nantes Métropole, et, sur le fond, la droite ne semble pas le contester. Mais elle conteste la forme, la méthode, ...l'emballage. Cela les a conduit à s'abstenir lors du Conseil Communautaire de décembre (tiens, mais au fait, quand nos représentant.e.s au Conseil communautaire nous informent-ils de ce qu'il s'y passe ???). L'étape suivante, c'est que chaque Conseil municipal examine la même délibération (quel que soit le résultat du vote), pour que le Préfet officialise ce transfert de compétences, suite au vote majoritaire du Conseil communautaire.

Et cette fois-ci, les élu.e.s de la majorité municipale ont voté **contre**. Comme quoi, les positionnements idéologiques sont parfois plus forts que le bon sens.

⇒ Groupement de commandes pour l'achat d'électricité : La municipalité doit obligatoirement lancer un appel d'offres auprès des différents fournisseurs pour l'achat d'électricité. La municipalité (et l'opposition) propose de participer à un groupement de commandes des communes de l'agglomération nantaise.

⇒ Aide à « séjour 100%vous » : la municipalité encourage chaque été la création de séjours jeunes « 100% vous », élaboré par les jeunes eux-mêmes (destination, activités,...), en lien avec l'équipe d'animation de la structure jeunesse. Pour aider au financement de ces actions, la municipalité mettra en place une régie, avec des tarifs de vente de divers objets ou produits (boissons, gâteaux, objets décoratifs, ...). Intervention de Véronique Cadieu en forme d'hommage aux jeunes et aux accompagnants du service jeunesse.

⇒ Projet politique de la majorité municipale : Un projet politique de la majorité a été évoqué par le Maire. Mais quid des 43 fiches-action de ce projet ? Seules quelques lignes pour affirmer des généralités et des bonnes intentions ont été diffusées. Mais le site de la municipalité est toujours muet sur cette question. Rien d'autre à commenter....

Des questions :

⇒ Les guinguettes auront-elles lieu en Juin prochain ? La majorité municipale dit rechercher une autre idée moins coûteuse et pas forcément à la même date (???).

⇒ Quel est le Bilan financier de la patinoire ? Réponses de la majorité : « *vous êtes jaloux de ce succès. Et si vous voulez plus de précisions, vous les aurez en cherchant dans le compte administratif* » (en juin prochain). Nous n'en saurons pas plus !

⇒ Quel est le Résultat des études de la TAN sur les répercussions de la suppression des sens uniques pour le chronobus aux heures de pointe du soir ? Réponse : « *Nous venons de l'avoir et il est positif pour Sainte-Luce, moins pour Thouaré.* » Mais pas de réponse sur sa diffusion.

⇒ Que vont devenir les locaux scolaire des écoles qui vont fermer au centre ?